



## 30<sup>ème</sup> Brocante – Dimanche 08 septembre 2024 Règlement intérieur

### ART. 1 – ORGANISATEURS

La Mairie d'Evéquemont et l'association Festivillage, dénommées Comité organisateur organisent la 30<sup>ème</sup> Brocante d'Evéquemont qui se déroulera le dimanche 08 septembre 2024 de 8h30 à 18h : rue de Chollet, rue d'Adhémar, place de l'Église, place de la Mairie, place des Platanes.

### ART. 2 – PARTICIPANTS

La participation à la Brocante est ouverte :

- **aux habitants d'Evéquemont et communes alentours** pour la vente de leurs objets et effets personnels. Les photocopies du justificatif de domicile et une pièce d'identité recto/verso seront obligatoirement demandés lors de l'inscription. La photocopie (recto/verso) de la pièce d'identité fournie par le demandeur sera incluse au dossier d'inscription.

Il est rappelé que la législation limite la participation des particuliers à deux brocantes par an Article L.310-2 du Code du commerce.

Les particuliers qui achètent des objets pour les revendre et qui participent à plus de deux manifestations de ce genre se livrent clandestinement à l'activité de brocanteur et d'antiquaire et s'exposent aux sanctions prévues par l'Article 321-7 du Code Pénal.

### ART. 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

La vente des emplacements se fait obligatoirement en mairie. **Le bulletin d'inscription complété, les pièces justificatives et le paiement par carte bancaire ou chèque à l'ordre de Régie Unique Evéquemont doivent être déposés en mairie aux horaires d'ouverture. (Toute demande reçue incomplète sera systématiquement refusée). Paiement en mairie, par chèque ou possibilité carte bleu, pas d'espèce !**

### ART. 4 – ATTRIBUTION DES EMBLEMES

Les emplacements seront attribués le dimanche matin à partir de 6h, selon le plan du placeur.

### ART. 5 – SECURITE

Chaque exposant doit être muni d'une pièce d'identité et de son justificatif d'inscription.

Il est demandé aux exposants d'arriver **ENTRE 6H ET 8H** à l'ouverture de la brocante.

**- Plan Vigipirate « Sécurité renforcée risque attentat »**

Les exposants souhaitant décharger les objets mis en vente avec leur véhicule devront se présenter à partir de 6h et jusqu'à 8h à l'entrée de la brocante, Carrefour Adhémar/rue des Carrières.

**Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer sur le site après cet horaire.**

Le jour de la manifestation, le « papillon véhicule » fourni devra obligatoirement être apposé sur chaque pare-brise.

A l'issue de la manifestation, les véhicules seront autorisés à entrer sur le site uniquement à partir de 18h.

**Tout moyen de déplacement roulant (hors poussette d'enfant et fauteuil roulant) est interdit sur le site de la brocante entre 8h et 18h.**

Si un exposant arrive en retard (après 8h) ou désire quitter la brocante avant la fermeture (18h) il devra transporter son matériel à la main.

L'exposant devra s'installer à la place indiquée par l'organisateur le jour de la brocante.

**La mairie se réserve le droit d'annuler la brocante jusqu'au samedi 07 septembre 2024 pour des raisons sanitaires ou autres. Dans ce cas, les chèques seront restitués, il ne pourra résulter de droit à indemnité, pour les paiements par CB passer en mairie pour recrediter la somme due.**



#### ART. 6 – STATIONNEMENT DES VEHICULES

Après installation de leur stand, pour des raisons de sécurité et d'étroitesse des rues, les exposants devront obligatoirement stationner en dehors de l'emplacement de la brocante.

#### ART. 7 – OBJETS AUTORISES A LA VENTE

Les participants veilleront à garnir leur stand d'objets et effets personnels variés ;

La vente d'armes (Catégories A-1, A-2, B, C, D et D-1) et de tout autre objet interdit par la loi est prohibé. La vente de vêtements et chaussures doit être limitée.

Les participants devront respecter les marquages au sol délimitant chaque emplacement de vente. Les étals ne doivent pas empiéter sur les voies de circulation.

#### ART. 8 – TRANSACTIONS ENTRE VENDEURS ET ACHETEURS

Le Comité Organisateur n'intervient pas dans la discussion et la conclusion des transactions qui seront librement débattues entre vendeurs et acheteurs. La responsabilité du Comité Organisateur ne pourra pas être engagée pour quelque cause que ce soit.

#### ART. 9 – TARIFS

Les emplacements sont payables à l'inscription et ne sont pas cessibles. Lors des contrôles effectués tout au long de la brocante, les exposants sont tenus de présenter, à toutes réquisitions, le justificatif qui leur est remis lors de l'inscription sous peine de fermeture du stand occupé. Suite au traçage des zones, la veille de la brocante, les emplacements vendus peuvent être modifiés par le Comité Organisateur.

**Le tarif est de 6€ le mètre (minimum de 2 m linéaires).**

**Aucun prêt de matériel ne sera effectué.**

Dans le cas où le marchand ne participerait pas, pour une raison quelconque (intempéries comprises) à la brocante, il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part des organisateurs.

#### ART. 10 – ETAT DES LIEUX – PROPRIETE

Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement à l'issue de la brocante en utilisant les sacs poubelles mis à sa disposition. **Aucun déchet même en sac ne pourra être laissé sur place.**

**Tout matériel ou objet en bon état pourra être déposé à l'issue de la brocante, dans la salle des fêtes à l'attention de l'association La Gerbe (Ressourcerie sur Ecquevilly) et l'association le Relais (Association sur Chanteloup-les-Vignes).**

Le Comité Organisateur se réserve le droit d'exclure, aux prochaines brocantes, les exposants ne satisfaisant pas à ces règles de propreté.

#### ART. 11 - SANCTIONS

Le Comité Organisateur est habilité à faire respecter le présent règlement.

Les participants, lors de l'inscription, s'engagent à se conformer au présent règlement, à l'accepter intégralement et à s'interdire toute réclamation.

Toute personne y contrevenant pourrait se voir refuser l'accès et l'installation sur le site de la brocante.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, Merci de contacter la Mairie d'Evécquemont au : 01.34.74.08.79 ou par mail : [contact@evécquemont.fr](mailto:contact@evécquemont.fr)**